



Plan d'intervention d'urgence 2022-2023

Permis d'exploitation de commerce – activités de guide/de pourvoyeur

Parcs nationaux des montagnes

Coordonnées de l'entreprise

- *Personne-ressource en cas d'urgence (pas sur le terrain, pendant et en dehors des heures de bureau).*

Type d'activité

- *Aperçu des activités de guide que vous offrez, type de dispositions concernant le logement pour la nuit (s'il y a lieu).*

Évaluation des dangers

- *Mesures d'atténuation courantes : formation en premiers soins, séance d'information sur la sécurité avec les clients, équipement, infrastructure (p. ex., clôture électrique pour les camps).*
- *Liste des dangers probables : p. ex., blessure, maladie, hypothermie, rencontre entre les humains et la faune, traversée de ruisseaux, chute de roches et déplacement de glaciers. Déterminez si le danger est entièrement atténué par les mesures courantes, ou s'il faut prendre des mesures d'atténuation particulières.*
 - *Décrivez vos mesures d'atténuation particulières (y compris l'équipement, la formation, les communications, les politiques de sécurité, etc.) pour chaque danger non couvert par les mesures courantes.*

Qualification et formation du personnel

- *Informations détaillées sur la formation du personnel et les compétences requises pour être guide (de façon générale; il n'est pas nécessaire de les indiquer pour chaque guide).*
- *Si vous êtes un employé apprenti, ajoutez le nom du superviseur ainsi que le type de supervision requise.*
- *Pour voir les exigences de qualification, consultez la grille s'appliquant aux guides, partie IV, annexe I : Grille de l'Agence Parcs Canada s'appliquant aux guides dans les domaines des randonnées pédestres (différents types de randonnées) et des activités nordiques.*

Équipement

- *Matériel de premiers soins (y compris tout protocole de soins avancés que votre personnel peut être autorisé à appliquer. Il ne s'agit toutefois pas d'une exigence).*
- *Équipement de sécurité ou de secours ou équipement technique*
- *Matériel de communication*

Plan de communication

- *Renseignements avant le départ et formulaires médicaux pour les clients*
- *Mode de communication offert*
 - *Type : téléphone satellite, radio VHF, inReach/SPOT, etc.*

- Plan de communication quotidien
 - *Procédures avant départ et pendant l'excursion pour les guides*
 - *Séances d'information sur la sécurité avec les clients*
 - *Mises à jour météorologiques quotidiennes et évaluation des dangers*
 - *Sensibilisation aux fermetures de secteurs de Parcs Canada*
 - *Procédures d'enregistrement*
- Plan de communication d'urgence
 - Procédures en cas d'appels manqués
 - Personnes à contacter, en ordre de priorité
 - Informations essentielles à transmettre (*p. ex., nature de l'incident, nom de l'entreprise, nombre de personnes en cause, endroit, intervention requise recommandée, coordonnées, ressources sur les lieux, conditions météorologiques, etc.*)
 - Documentation (*p. ex., formulaire Rapport sur les soins aux patients*)
 - Remarque : tout incident nécessitant l'aide d'intervenants d'urgence doit être communiqué à Parcs Canada dans les 24 heures suivant l'incident.
- Numéros à composer en cas d'urgence
 - *Nom du parc ou lieu, Service de répartition d'urgence 24 heures sur 24 (pour les téléphones satellites – appeler le 911 si vous avez du réseau)*
 - Service de répartition du parc national Banff (comprend Lake Louise et les parcs nationaux Yoho, Kootenay et des Lacs-Waterton) 1-403-762-4506
 - Service de répartition du parc national de Jasper (comprend les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers) 1-780-852-3100
 - *Numéros pour joindre l'entreprise – pendant et après les heures de bureau*
 - *Centre de santé local (p. ex., hôpital)*
 - *Gendarmerie royale du Canada (GRC)*

Plan d'action en cas d'urgence

- *Évaluation des risques*
- *Premiers soins*
- *Plan de traitement et de transport*
- *Communication*
- *Documentation*

Autres

- *Autres protocoles pertinents, comme définis par l'entreprise*